



Département de la Manche

16 juin 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR



Biéville



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive**.



Le Fonds d'Investissement Rural



Un contrat à destination des **373 communes** non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40% des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage**, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par une **démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

❶ Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

❷ La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

Biéville

Rénovation énergétique d'un logement communal



Biéville

Rénovation énergétique d'un logement communal

Éléments clés

Population DGF (dernière donnée connue) : 203 habitants

Enveloppe FIR : 50 000 €

Localisation de la commune

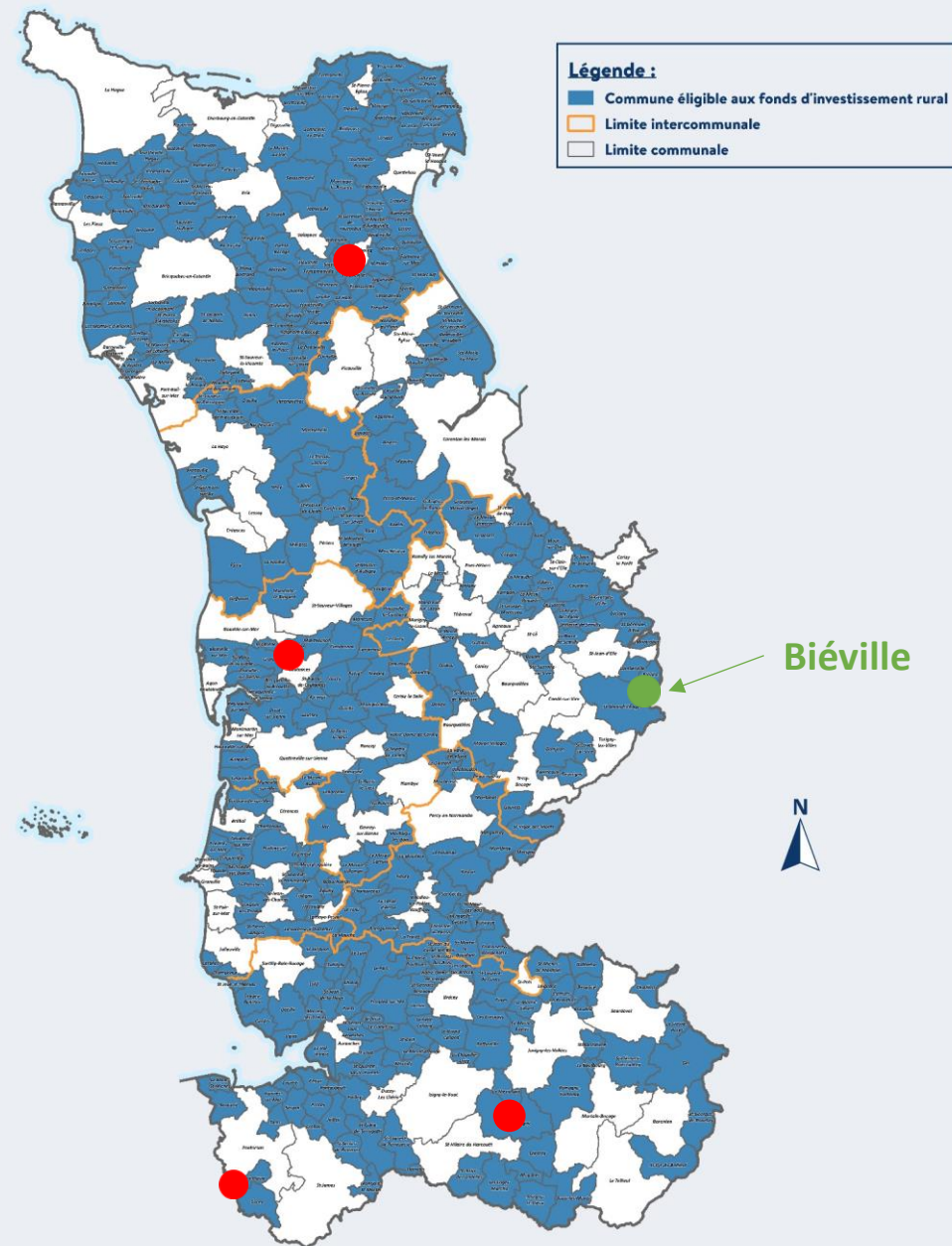
EPCI : Communauté d'agglomération de Saint-Lô

Canton : Condé-sur-Vire

manche.fr



Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028



Biéville

Rénovation énergétique d'un logement communal

Présentation de la commune :

Biéville est une petite commune rurale limitrophe du Calvados. Elle se situe à 10 km au nord-est de Torigny-les-Villes et à 17 km à l'est de Saint-Lô. La Drôme, sous-affluent de la Vire, délimite le territoire communal à l'Est. Avec 203 habitants sur une superficie de 5,61 km², l'habitat est dispersé dans le bocage normand.

Contexte (motivations du projet) :

La commune de Biéville dispose d'un logement communal mitoyen à la mairie. Il s'agit d'une maison individuelle en pierre datant d'après-guerre. D'une surface de 93 m², le logement dispose de trois chambres à l'étage, deux garages et un jardin. Le loyer mensuel s'élève à 430 €/mois.

Les murs en pierre et le plancher bas ne sont pas isolés. Les fenêtres ont été changées (PVC double vitrage). Le système de chauffage actuel est une chaudière individuelle fioul installée dans les années 1980. Le logement est classé en étiquette énergétique F.



Echéancier :

- Lancement des études préalables :
- Lancement de maîtrise d'œuvre :
- Lancement des appels d'offre :
- Début des travaux : avril 2025

Descriptif du projet et travaux envisagés :

La commune envisage la rénovation énergétique du logement communal afin d'améliorer le confort d'usage pour les locataires actuels et de limiter leurs dépenses énergétiques. Le programme de travaux retenu devrait permettre au logement d'être classé en étiquette énergétique B.

Le programme de rénovation intègre des travaux de :

- maçonnerie (ouverture dans le mur de clôture pour la pose d'un portail) ;
- isolation (isolation intérieure du rez-de-chaussée, de l'étage et de la cage d'escalier, abaissement du plafond du rez-de-chaussée) ;
- installation d'une pompe à chaleur aérothermie ;
- installation d'un ballon thermodynamique ;
- mise aux normes électriques ;
- installation d'une VMC ;
- création de toilettes au rez-de-chaussée.



Biéville

Rénovation énergétique d'un logement communal





BIEVILLE

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements
Conseiller départemental du canton de
Condé-sur-Vire

Philippe BRIARD

Maire de Biéville

Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale du canton
de Condé-sur-Vire